



Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre

Bilan quantitatif - année civile 1997

Direction générale adjointe de l'apprentissage et de la formation de la main-d'œuvre

Direction de la formation de la main-d'œuvre

Février 2000

Remarques préliminaires

Les données présentées dans ce document ont été traitées à partir de celles colligées par le ministère du Revenu du Québec (MRQ) à l'aide du formulaire « Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur » (voir en annexe) à l'égard des employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre pour l'année civile 1997. Selon les plus récentes estimations du MRQ, 17 527 employeurs étaient assujettis à la loi pour l'année civile 1997. Les données fournies par le MRQ représentent 94 % (16 425) des employeurs assujettis en 1997.

Le fichier que le MRQ a transmis à Emploi-Québec est constitué notamment de données rattachées aux employeurs qui ont déclaré une masse salariale supérieure à 500 000 \$ dans le cadre de la loi et dont le dossier a franchi l'étape de la conciliation¹ en date du 30 septembre 1999. Les données liées aux dossiers conciliés sont généralement finales, à moins qu'une éventuelle vérification ne vienne les modifier.

Le MRQ nous a également fourni pour chaque employeur les informations sur le secteur d'activité économique, le nombre d'employés, la masse salariale déclarée, les dépenses de formation déclarées et, le cas échéant, la cotisation versée au Fonds national de formation de la main-d'œuvre.

Il convient de préciser ici que les informations fournies par les employeurs sur le formulaire « Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur » doivent franchir une série d'étapes de traitement et de vérification et cela, à l'égard de l'ensemble des informations demandées sur le formulaire, notamment celles s'appliquant au régime de rentes du Québec et au Fonds des services de santé. Selon le MRQ, le cycle de traitement des données qu'il collige ne permet d'interpréter ces dernières, de façon significative, que deux années après le début du cycle de traitement.

Par ailleurs, il est important de préciser que les données relatives aux dépenses de formation admissibles pourraient être sous-estimées. En effet, les employeurs assujettis à la loi ne sont pas tenus de comptabiliser leurs dépenses de formation admissibles de manière exhaustive. Ils peuvent choisir de limiter la comptabilisation de leurs dépenses de formation admissibles à leur obligation légale, soit un montant correspondant à 1 % de leur masse salariale.

En outre les données concernant les dépenses de formation pourraient aussi être surestimées dans la mesure où les employeurs assujettis pour la première fois (principalement ceux dont la masse salariale se situe entre 500 000 \$ et 1 M\$) se sont prévalus du report rétroactif prévu dans la loi. Ainsi, l'employeur peut comptabiliser les dépenses de formation réalisées l'année précédant celle où il devient assujetti à la loi. Les données relatives aux dépenses de formation admissibles doivent donc être interprétées dans ce contexte.

Enfin, les données fournies par le MRQ ne permettent pas d'établir la répartition de la formation entre les diverses catégories d'emplois, ni de déterminer les moyens de réalisation de la formation utilisés par les employeurs assujettis. Les informations de nature plus qualitative sont évaluées à l'aide du « Formulaire à remplir par l'employeur » prévu à l'article 3 du *Règlement sur les dépenses de formation admissibles*.

¹ Opération qui consiste à s'assurer que les montants inscrits sont conformes à ce qui est prescrit par la Loi, c'est-à-dire que la somme du montant des dépenses de formation déclarées et de la contribution au FNFMO, le cas échéant, est égale ou supérieure à 1 % de la masse salariale de l'employeur.

Introduction

Le présent document a pour but de faire ressortir les principaux constats relatifs à la participation des employeurs assujettis à la loi en 1997, à savoir ceux dont la masse salariale était supérieure à 500 000 \$. En outre, il est important de mentionner que le contenu du présent document ne constitue pas une analyse qualitative exhaustive.

Ce document se divise en quatre parties. De plus, une annexe regroupe le formulaire du MRQ « Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur » ainsi que quatre tableaux auxquels se rattache chacune des parties. La première partie concerne les secteurs privé et public. La deuxième partie traite des données relatives aux dix-sept régions administratives du Québec. La troisième est relative aux secteurs d'activité économique. Il convient de préciser que les informations contenues dans le tableau se rapportent aux secteurs d'activité économique qui regroupent plus de 25 employeurs. Finalement, la quatrième partie fait ressortir les principaux constats par intervalle de dépenses.

PARTIE 1

Faits saillants relatifs aux employeurs assujettis des secteurs privé et public pour l'année civile 1997

Tout d'abord, les données présentées au tableau 1 montrent que le secteur privé représente plus de 90 % de l'ensemble des employeurs assujettis en 1997 dont le dossier avait été concilié.

Globalement, le rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale a baissé de façon significative de 1996 à 1997, soit de 2,26 % à 1,52 %. En outre, ce rapport est nettement plus élevé pour les employeurs ayant une masse salariale supérieure à 1 M\$ que pour ceux ayant une masse salariale entre 500 000 \$ et 1 M\$.

Pour les employeurs du secteur privé, on note que le rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale est légèrement inférieur à la moyenne du secteur public. Le même constat s'applique pour la tranche des employeurs ayant une masse salariale supérieure à 1 M\$. Cependant, pour la tranche des employeurs ayant une masse salariale entre 500 000 \$ et 1 M\$, ce rapport est beaucoup plus faible pour le secteur privé que pour le secteur public. Il convient toutefois de mentionner que ce rapport vise 372 employeurs pour le secteur public comparativement à 7 210 employeurs pour le secteur privé.

Par ailleurs, bien que les employeurs assujettis à la loi en 1997 aient versé plus de 23,5 M\$ au FNFMO, il s'agit d'un montant relativement faible compte tenu de la masse salariale assujettie qui s'élève à plus de 60 milliards de dollars. En outre, le rapport entre les sommes versées au FNFMO et la masse salariale est beaucoup plus faible pour les employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ que pour ceux dont la masse salariale se situe entre 500 000 \$ et 1 M\$.

Finalement, en ce qui concerne la cotisation moyenne au FNFMO selon le secteur, on remarque globalement qu'elle est nettement plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public, soit de 1 555 \$ et 243 \$ respectivement.

PARTIE 2

Faits saillants relatifs aux employeurs assujettis pour l'année civile 1997, selon la région

Globalement, le tableau 2 révèle que six régions ont un ratio dépenses de formation/masse salariale égal ou supérieur à la moyenne nationale (1,48 %). Il s'agit respectivement des régions de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de l'Estrie, de Québec, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de la Mauricie. Les trois régions dont ce ratio est le plus faible, soit inférieur à 1,26 %, sont Laval, l'Outaouais et Lanaudière. En ce qui a trait à la tranche des employeurs ayant une masse salariale supérieure à 1 M\$, cinq régions ont un rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale égal ou supérieur à la moyenne nationale de cette tranche

(1,52 %). Il s'agit des mêmes régions que celles citées précédemment, à l'exception de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui est très légèrement en dessous de la moyenne. Les trois régions où ce rapport est le plus bas, soit en dessous de 1,29 %, sont Laval, l'Outaouais et le Nord-du-Québec.

On note également pour les employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ que le ratio dépenses de formation/masse salariale de l'ensemble des régions a subi une baisse de 1996 à 1997. D'ailleurs, au niveau national, ce rapport est passé de 2,26 % en 1996 à 1,52 % en 1997, soit une différence de 0,74 %. Les régions dont la baisse a été supérieure à cette différence sont celles de Montréal, de Québec, de Chaudière-Appalaches, de Laval, du Nord-du-Québec et du Centre-du-Québec.

Quant à la tranche des employeurs ayant une masse salariale se situant entre 500 000 \$ et 1 M\$, seules les régions des Laurentides, de la Côte-Nord, de Laval et de Montréal ont un ratio dépenses de formation/masse salariale inférieur à la moyenne de cette tranche qui ne s'élève qu'à 1,07 %. De plus, aucune région dans cette tranche n'a réalisé un ratio dépenses de formation/masse salariale supérieur à 1,35 %, ce qui est relativement faible.

Par ailleurs, au regard des cotisations au FNFMO, on remarque globalement que les employeurs de trois régions y ont versé plus de 1 M\$. C'est la région de Montréal qui a largement contribué au FNFMO (plus de 9 M\$) alors que les régions de la Montérégie et de Laval ont versé un peu plus de 1 M\$ chacune. De plus, les versements au FNFMO par les employeurs de ces trois régions représentent 50 % des sommes totales versées au FNFMO et 52 % de la masse salariale nationale.

À l'égard de la cotisation moyenne par employeur au FNFMO, quelle que soit la tranche de masse salariale, ce sont les régions de Montréal, de Laval et de l'Outaouais qui offrent le rapport le plus élevé, soit une cotisation moyenne supérieure à 1 316 \$ par employeur. Globalement, les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac Saint-Jean et du Centre-du-Québec présentent le rapport le plus faible, avec une cotisation moyenne inférieure à 509 \$ par employeur.

Enfin, il convient de faire ressortir certains constats touchant la catégorie Hors Québec². Tout d'abord, les employeurs regroupés dans cette catégorie ont globalement un ratio dépenses de formation/masse salariale supérieur à la moyenne nationale. Les employeurs ayant une masse salariale supérieure à 1 M\$ sont également au-dessus de la moyenne. Cependant, dans la tranche des employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 000 \$ et 1 M\$, le ratio dépenses de formation/masse salariale est très faible (0,73 %). D'ailleurs, pour cette tranche, il s'agit du résultat le plus faible comparativement à l'ensemble des régions.

Quant à la cotisation au FNFMO des employeurs de la catégorie Hors Québec, on constate qu'ils ont contribué pour près du tiers des sommes totales versées même si la masse salariale de ces employeurs ne représente que 14 % de la masse salariale totale.

Finalement, la cotisation moyenne par employeur au FNFMO pour la catégorie Hors Québec est près de trois fois plus élevée que celle versée par la région Montréal où la cotisation moyenne par employeur était la plus élevée. En outre, toutes régions et toutes tranches de masse salariale confondues, ce sont les employeurs de la catégorie Hors Québec ayant une masse salariale supérieure à 1 M\$ qui ont versé le plus en moyenne au FNFMO, soit 5 765 \$ par employeur.

² Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est à l'extérieure du Québec.

PARTIE 3

Faits saillants relatifs aux employeurs assujettis pour l'année civile 1997, selon le secteur d'activité économique³ comprenant plus de 25 employeurs

Avant de présenter les principaux constats, il convient de préciser que les données pour lesquelles le nombre d'employeurs est inférieur à 25 n'ont pas été publiées afin de préserver leur confidentialité.

Globalement, à partir des informations présentées au tableau 3 pour l'année civile 1997, on remarque que, sur soixante-trois secteurs, treize ont un rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale supérieur à la moyenne nationale qui se situe à 1,48 %. Les trois secteurs les plus performants, où le résultat est supérieur à 1,80 %, sont respectivement « 73-Sociétés des assurances », « 48-Communications » et « 33-Industries des produits électriques et électroniques ». Quant aux trois secteurs les plus faibles, c'est-à-dire dont le rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale est inférieur à 1,11 %, il s'agit de « 97-Services personnels et domestiques », « 35-Industries des produits minéraux non métalliques » et « 42-Entrepreneurs spécialisés ».

Relativement aux employeurs qui sont regroupés dans la tranche de 1 M\$ et plus de masse salariale, on constate que seize secteurs ont un ratio dépenses de formation/masse salariale supérieur à la moyenne nationale (1,52 %). À cet égard, les trois secteurs les plus performants, dont le résultat est supérieur à 1,89 %, sont « 6-Mines », « 73-Société des assurances » et « 48-Communications ». Quant aux trois secteurs les plus faibles, avec un résultat inférieur à 1,13 %, il s'agit de « 97-Services personnels et domestiques », « 35-Industries des produits minéraux non métalliques » et « 55-Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires ».

Toujours dans la tranche des employeurs ayant une masse salariale supérieure à 1 M\$, il est important de noter que le rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale de 1996 à 1997 a baissé pour l'ensemble des secteurs, à l'exception du secteur « 74-Autres intermédiaires financiers » où l'on peut noter une très légère hausse. Parmi les secteurs où la baisse a été la plus marquée de 1996 à 1997, notons particulièrement « 18-Industries textiles de première transformation », « 49-Autres services publics », « 82-Services de l'administration provinciale », « 73-Sociétés des assurances » et « 86-Services de santé et services sociaux ».

En ce qui a trait aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 000 \$ et 1 M\$, seulement quatorze secteurs ont un pourcentage de dépenses par rapport à la masse salariale supérieur à la moyenne nationale de cette tranche, qui se situe à 1,07 %. À cet égard, les trois secteurs les plus performants, c'est-à-dire dont le résultat est supérieur à 1,37 %, sont « 86-Services de santé et services sociaux », « 70-Intermédiaires financiers de dépôts » et « 39-Autres industries manufacturières ». De plus, il convient de préciser que les employeurs de vingt-trois secteurs ont réalisé des dépenses inférieures à 1 % de leur masse salariale. Les trois secteurs dont ce rapport est le plus faible sont « 32-Industries du matériel de transport », « 59-Commerces de gros de produits divers » et « 19-Industries des produits textiles ».

Par ailleurs, on remarque globalement que quatre secteurs ont contribué au FNFMO pour plus de 1 M\$. Il s'agit respectivement des secteurs suivants : « 77-Services aux entreprises », « 72-Sociétés d'investissements », « 45-Transports », et « 59-Commerces de gros de produits divers ». La cotisation de ces quatre secteurs représente 27 % des sommes totales versées au FNFMO alors que leur masse salariale ne représente que 13 % de la masse salariale totale.

Quant aux employeurs ayant une masse salariale supérieure à 1 M\$, deux secteurs ont contribué pour plus de 1 M\$ au FNFMO. Il s'agit des secteurs « 72-Société d'investissement » et « 77-Services aux entreprises ». La contribution de ces deux secteurs représente près de 20 % des sommes versées au FNFMO par les employeurs de cette tranche, alors que leur masse salariale ne forme que 8 % de la masse salariale totale des employeurs de cette tranche.

³ Les secteurs identifiés correspondent aux grands groupes de la Classification des activités économiques du Québec.

En ce qui a trait aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 000 \$ et 1 M\$, trois secteurs ont contribué pour plus de 450 000 \$ au FNFMO. Il s'agit des secteurs « 77-Services aux entreprises », « 45-Transports » et « 59-Commerce de gros de produits divers ». La contribution de ces trois secteurs représente plus de 21 % des sommes versées au FNFMO, alors que leur masse salariale représente 17 % de la masse salariale totale des employeurs de cette tranche.

À l'égard de la cotisation moyenne par employeur, on constate que vingt-six secteurs (regroupant plus de 25 employeurs pour chacune des tranches de masse salariale) ont une moyenne supérieure à la moyenne nationale qui se situe à 1 429 \$ par employeur. Les trois secteurs dont ce rapport est le plus élevé, soit supérieur à 3 800 \$, sont « 72-Sociétés d'investissement », « 51-Commerce de gros et de produits pétroliers » et « 73-Sociétés des assurances ». Les trois secteurs dont ce rapport est le moins élevé, soit moins que 243 \$, sont « 70-Intermédiaires financiers de dépôts », « 83-Services des administrations locales » et « 85-Services de santé et services sociaux ».

Dans la tranche des employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$, vingt-quatre secteurs ont une cotisation moyenne par employeur supérieure à la moyenne nationale qui représente 1 580 \$ par employeur. En outre, les trois secteurs dont la cotisation moyenne par employeur est la plus élevée, soit plus de 5 199 \$, sont « 74-Autres intermédiaires financiers », « 72-Sociétés d'investissement » et « 73-Sociétés des assurances ». Quant aux trois secteurs dont ce rapport est le plus faible, à savoir inférieur à 102 \$, il s'agit de « 82-Services de l'administration provinciale », « 83-Services des administrations locales » et « 86-Services de santé et services sociaux ».

Finalement, à l'égard des employeurs ayant une masse salariale entre 500 000 \$ et 1 M\$, vingt-six secteurs ont une cotisation moyenne par employeur supérieure à la moyenne nationale qui représente 1 254 \$ par employeur. En outre, les trois secteurs dont la cotisation moyenne par employeur est la plus élevée, soit plus de 2 473 \$, sont « 75-Services immobiliers (sauf les lotisseurs) », « 61-Commerce de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés », « 59-Commerce de gros de produits divers ».

PARTIE 4

Faits saillants relatifs aux employeurs assujettis pour l'année civile 1997 selon les intervalles de dépenses

Les données regroupées au tableau 4 montre globalement que 78 % des employeurs assujettis en 1997 ont respecté leur obligation légale, c'est-à-dire qu'ils ont déclaré avoir réalisé des dépenses de formation admissibles représentant au moins 1 % de leur masse salariale. Plus précisément, 69 % de ces employeurs ont déclaré des dépenses de formation se situant entre 1 % et 2 % de leur masse salariale. En outre, 9 % ont réalisé des dépenses de formation supérieures à 2 %.

Cependant, 22 % des employeurs ont réalisé des dépenses de formation inférieures à 1 % de leur masse salariale. Il convient de souligner ici que les employeurs qui se retrouvent dans l'intervalle 0,5 % et 1 % ont presque atteint leur obligation légale puisque la moyenne des dépenses des employeurs de cet intervalle se situe à 0,90 % de leur masse salariale. De plus, 8 % des employeurs ont déclaré n'avoir réalisé aucune dépense de formation. Conséquemment, 92 % des employeurs ont déclaré des dépenses de formation pour l'année civile 1997.

Enfin, on remarque que 84 % des employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ ont réalisé des dépenses de formation supérieures à 1 % comparativement à 70 % pour les employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 000 \$ et 1 M\$. On constate également que 3 % des employeurs ayant une masse salariale de plus de 1 M\$ ont déclaré n'avoir rien investi en formation comparativement à 13 % chez les employeurs ayant une masse salariale entre 500 000 \$ et 1 M\$.

Conclusion

Les données relatives à la participation des employeurs assujettis à la loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre pour l'année civile 1997 nous permettent de constater que les employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 000 \$ et 1 M\$ ont consacré beaucoup moins de dépenses de formation par rapport à leur masse salariale que ceux dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$. De plus, ces derniers ont déclaré moins de dépenses de formation par rapport à leur masse salariale qu'en 1996.

En outre, on observe que les employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ ont proportionnellement versé beaucoup moins au FNFMO par rapport à leur masse salariale que ceux rassemblés dans la tranche de 500 000 \$ à 1 M\$.

Les données régionales nous ont permis de constater que ce sont les employeurs de la région de la Côte-Nord qui, globalement, ont consacré le plus de dépenses à la formation par rapport à la masse salariale (2,09%) et ceux de la région de Laval qui en ont consacré le moins (1,21 %). Les données actuelles ne nous permettent pas d'expliquer de manière significative les écarts existant entre les différentes régions.

Le principal constat quant aux secteurs d'activité économique concerne le rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale. En effet, des soixante-trois secteurs présentés, seulement treize ont dépassé la moyenne nationale de 1,48 %. Des facteurs tels que le degré de complexité des emplois (plus le contenu de l'emploi est simple moins il y a de formation), la technologie, la conjoncture économique, etc. peuvent expliquer que 50 secteurs n'aient pas franchi la moyenne nationale. Toutefois, nous ne disposons pas actuellement d'information pouvant expliquer ce constat ; des spécialistes sectoriels pourraient sans doute fournir certains éléments de réponse.

Un autre constat important qui ressort des données 1997 concerne les employeurs de la catégorie Hors Québec, c'est-à-dire les employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est à l'extérieur du Québec. En effet, ces employeurs assujettis en 1997 ont contribué au FNFMO pour plus de 30 % alors que leur masse salariale ne représentait que 14 % de la masse salariale totale.

En terminant, Emploi-Québec se propose d'explorer ces problématiques afin d'apporter les ajustements appropriés tant aux activités de promotion nationales, régionales et locales qu'aux interventions-conseils faites auprès des employeurs.

ANNEXE

- Formulaire «Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur» page 8
- Tableau 1 page 10
- Tableau 2 page 11
- Tableau 3 page 14
- Tableau 4 page 24

Numéro d'identification _____

Année

2000

PARTIE 3

GRILLE DE CALCUL – DÉPENSES DE FORMATION ADMISSIBLES (à conserver pour vos dossiers)

Solde des dépenses de formation admissibles reporté des années antérieures		75	
Dépenses de formation admissibles de l'année courante	+	76	
Additionnez les montants des lignes 75 et 76.	=	77	
Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation inscrite à la ligne 51 (page 1). Reportez-le à la ligne 52.	-	78	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79	
Solde des dépenses de formation admissibles reportable sur les années postérieures			

NOTES EXPLICATIVES

INSTRUCTIONS

Vous devez retourner dans l'enveloppe-réponse ci-jointe, **au plus tard le dernier jour de février 2001**, la page 1 du présent formulaire et la copie 1 des relevés 1, 2 et 25 pour l'année 2000. Voyez la section « Délai de production » dans le guide du relevé 1 (RL-1.G) ou le *Guide de l'employeur qui exploite une petite entreprise* (TPF-1015.GP), pour obtenir des renseignements supplémentaires.

L'employeur qui n'avait pas d'employé en 2000 et le payeur qui n'avait aucun paiement à faire en 2000 sont quand même tenus de produire le formulaire RLZ-1.S au plus tard le dernier jour de février 2001 si leur compte est toujours actif.

Le paiement de la cotisation pour le financement de la CNT (ligne 41) et de la cotisation au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (ligne 53) **doit être reçu** à l'un des bureaux du ministère du Revenu du Québec ou à une institution financière au plus tard à la date limite de production du formulaire RLZ-1.S (généralement le dernier jour de février 2001) avec le bordereau de paiement ci-dessous. Le **paiement** de la **cotisation** au Fonds national de formation de la main-d'œuvre doit être effectué seulement **si votre masse salariale excède 250 000 \$ en 2000**.

- **Si le montant inscrit à la ligne 27 est positif** (montant à payer), vous devez l'acquitter au plus tard lors du dernier paiement de vos retenues à la source et de vos cotisations d'employeur pour l'année, sinon une pénalité et des intérêts pourront vous être imposés.
- **Si le montant de la ligne 27 est négatif** (remboursement), reportez-le à la ligne 91 du bordereau de paiement et inscrivez-le entre parenthèses.
- **Si le montant inscrit à la ligne 39 est positif**, le délai pour en acquitter le paiement varie si vous avez bénéficié d'une réduction du taux de cotisation au FSS ou si votre entreprise en est à ses deux premières années d'imposition. Pour plus de renseignements, consultez le guide du relevé 1 (RL-1.G) ou le *Guide de l'employeur qui exploite une entreprise* (TPF-1015.GP).
- **Si le montant de la ligne 39 est négatif**, reportez-le à la ligne 92 du bordereau de paiement et inscrivez-le entre parenthèses.

Si le résultat inscrit à la ligne 70 est positif (montant à payer), inscrivez-le à la ligne 72. S'il est négatif (remboursement), reportez-le à la ligne 71. Reportez respectivement les montants des lignes 27, 39, 41 et 53 de la page 1 aux lignes 91 à 94 du bordereau de paiement ci-dessous. Si le total à remettre inscrit à la ligne 95 est inférieur à 2\$, vous n'avez aucun versement à effectuer. Sinon, effectuez votre paiement par chèque ou mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec.

N'attachez aucun document à la partie 4 ci-dessous.

Pour conserver l'information qui figure sur ce formulaire, photocopiez les pages 1 et 2 ou transcrivez les données sur la copie de ce formulaire que vous trouverez dans l'un des deux guides mentionnés ci-contre.

COTISATION AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

Depuis le 1^{er} janvier 1999, un employeur qui a un établissement au Québec et dont la **masse salariale totale** est inférieure à 5 millions de dollars bénéficie d'une réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Parmi les employeurs publics, certains n'ont pas droit à la réduction.

Vous devez inscrire à la ligne 90, la **masse salariale totale réelle**, c'est-à-dire celle qui doit être calculée en fonction de l'ensemble des salaires versés au cours de l'année civile par l'employeur et par tout employeur auquel il est associé à la fin de cette année. Le statut d'employeur associé est déterminé sur une base mondiale en tenant compte de l'ensemble des employeurs associés à la fin de l'année civile, peu importe où ils exercent leurs activités. Si vous êtes une nouvelle société admissible à l'exonération de trois ou de cinq ans, ou qui exploite une entreprise à l'intérieur de la zone de commerce international, vous ne devez pas soustraire les salaires exemptés des salaires versés ou réputés versés **pour déterminer le taux de cotisation au FSS**. Consultez l'un des deux guides mentionnés précédemment.

Pour déterminer votre taux de cotisation, vous devez calculer votre **masse salariale totale** réelle pour l'année civile telle qu'elle est définie ci-dessus.

Le taux de cotisation (variable W) applicable pour l'année civile 2000 est établi différemment selon l'importance de la **masse salariale totale** (variable S).

- Si elle est égale ou inférieure à 1 million de dollars, le taux est de 3,22 % ;
- si elle est supérieure à 1 million de dollars mais inférieure à 5 millions, la formule suivante sert à déterminer ce taux :

$$W(\%) = 2,966 + [0,258 \times S]$$

- si elle est égale ou supérieure à 5 millions de dollars, le taux demeure à 4,26 %.

Reportez ce taux à la ligne 36 du formulaire.

Le taux de cotisation déterminé selon la formule ci-dessus, exprimé en pourcentage, doit être arrondi à la 2^e décimale selon la règle suivante : lorsque la 3^e décimale est égale ou supérieure à 5, la 2^e décimale doit être arrondie au chiffre supérieur. La lettre S représente le quotient obtenu en divisant la **masse salariale totale** de l'employeur pour l'année civile par 1 million de dollars.

PARTIE 4

90. Masse salariale totale (FSS) (ne pas inclure à la ligne 95)	+	93. Commission des normes du travail (ligne 41)
_____ ,		_____ ,
91. RRQ, impôt et taxe compensatoire (ligne 27)	+	94. Formation de la main-d'œuvre (ligne 53)
_____ ,		_____ ,
+ 92. Cotisation au FSS (ligne 39)		95. TOTAL À REMETTRE (lignes 91 à 94)
_____ ,		_____ ,

TABLEAU 1 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis¹ des secteurs privé et public selon la tranche de masse salariale pour l'année civile 1997

Secteur et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997	Dépenses de formation/masse salariale 1996
Public							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	1 200	855 857	17 197 510 930	271 050 376	128 316	107	1,58	2,56
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	372	24 398	262 147 096	3 997 030	253 174	681	1,52	N/A
Total :	1 572	880 255	17 459 658 026	275 047 406	381 490	243	1,58	N/A
Privé								
• plus de 1 M\$	7 643	1 905 018	37 752 959 408	566 543 492	13 839 911	1 811	1,50	2,10
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	7 210	395 243	5 047 989 657	52 624 360	9 255 246	1 284	1,04	N/A
Total :	14 853	2 300 261	42 800 949 065	619 167 852	23 095 157	1 555	1,45	N/A
Total								
• plus de 1 M\$	8 843	2 760 875	54 950 470 338	837 593 868	13 968 226	1 580	1,52	2,26
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	7 582	419 641	5 310 136 753	56 621 390	9 508 420	1 254	1,07	N/A
Total :	16 425	3 180 516	60 260 607 091	894 215 258	23 476 646	1 429	1,48	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

¹ Les données fournies par le MRQ en date du 30 septembre 1999 représentent approximativement 94 % des employeurs assujettis en 1997.

TABLEAU 2 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis¹ selon la région et la tranche de masse salariale pour l'année civile 1997

Région et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997	Dépenses de formation/masse salariale 1996
01 - Bas Saint-Laurent							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	168	42 237	856 934 932	17 620 894	14 649	87	2,06	2,36
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	156	8 202	107 436 755	1 318 632	69 271	444	1,23	N/A
Total :	324	50 439	964 371 687	18 939 526	83 920	259	1,96	N/A
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean								
• plus de 1 M\$	247	55 025	1 106 612 158	15 390 350	78 423	318	1,39	1,99
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	228	12 023	161 444 288	1 891 924	161 676	709	1,17	N/A
Total :	475	67 048	1 268 056 446	17 282 274	240 099	505	1,36	N/A
03 - Québec								
• plus de 1 M\$	724	353 296	5 907 951 028	99 997 670	378 472	523	1,69	2,63
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	652	38 894	452 855 947	5 213 630	450 933	692	1,15	N/A
Total :	1 376	392 190	6 360 806 975	105 211 300	829 405	603	1,65	N/A
04 - Mauricie								
• plus de 1 M\$	221	56 138	1 077 291 880	16 355 185	147 866	669	1,52	2,02
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	220	11 495	151 661 015	1 782 455	186 552	848	1,18	N/A
Total :	441	67 633	1 228 952 895	18 137 640	334 418	758	1,48	N/A
05 - Estrie								
• plus de 1 M\$	271	77 386	1 451 163 060	25 567 722	131 198	484	1,76	1,98
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	275	15 246	192 428 586	2 544 854	170 772	621	1,32	N/A
Total :	546	92 632	1 643 591 646	28 112 576	301 970	553	1,71	N/A
06 - Montréal								
• plus de 1 M\$	3 143	1 047 471	21 443 685 787	318 218 545	5 182 896	1 649	1,48	2,44
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	2 525	138 739	1 778 325 211	18 355 562	4 037 625	1 599	1,03	N/A
Total :	5 668	1 186 210	23 222 010 998	336 574 107	9 220 521	1 627	1,45	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

¹ Les données fournies par le MRQ en date du 30 septembre 1999 représentent approximativement 94 % des employeurs assujettis en 1997.

TABLEAU 2 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon la région et la tranche de masse salariale pour l'année civile 1997 (suite)

Région et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997	Dépenses de formation/masse salariale 1996
07 - Outaouais							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	151	39 833	861 785 296	10 685 706	171 727	1 137	1,24	1,83
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	136	7 661	92 719 511	1 019 553	206 319	1 517	1,10	N/A
Total :	287	47 494	954 504 807	11 705 259	378 046	1 317	1,23	N/A
08 - Abitibi - Témiscamingue								
• plus de 1 M\$	164	36 248	736 897 451	10 050 098	103 126	629	1,36	1,73
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	137	7 844	95 359 319	1 123 480	129 270	944	1,18	N/A
Total :	301	44 092	832 256 770	11 173 578	232 396	772	1,34	N/A
09 - Côte-Nord								
• plus de 1 M\$	88	26 808	732 572 603	15 900 444	59 209	673	2,17	2,86
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	82	4 517	55 434 212	556 747	63 777	778	1,00	N/A
Total :	170	31 325	788 006 815	16 457 191	122 986	723	2,09	N/A
10 - Nord-du-Québec								
• plus de 1 M\$	34	8 690	155 982 931	1 997 102	8 145	240	1,28	2,13
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	20	1 282	13 625 864	146 422	19 268	963	1,07	N/A
Total :	54	9 972	169 608 795	2 143 524	27 413	508	1,26	N/A
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine								
• plus de 1 M\$	45	11 165	232 071 948	3 512 768	3 471	77	1,51	2,05
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	63	4 629	44 771 251	606 606	60 740	964	1,35	N/A
Total :	108	15 794	276 843 199	4 119 374	64 211	595	1,49	N/A
12 - Chaudière-Appalaches								
• plus de 1 M\$	396	119 069	1 975 877 558	26 385 930	153 297	387	1,34	2,27
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	392	22 826	276 867 006	3 283 578	265 128	676	1,19	N/A
Total :	788	141 895	2 252 744 564	29 669 508	418 425	531	1,32	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 2 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon la région et la tranche de masse salariale pour l'année civile 1997 (suite)

Région et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997	Dépenses de formation/masse salariale 1996
13 - Laval							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	331	82 618	1 628 620 405	20 100 793	665 914	2 012	1,23	2,13
• entre 500 000 \$ et 1M \$	332	18 833	233 654 739	2 369 697	349 803	1 054	1,01	N/A
Total :	663	101 451	1 862 275 144	22 470 490	1 015 717	1 532	1,21	N/A
14 - Lanaudière								
• plus de 1 M\$	213	43 272	852 767 396	10 977 325	204 087	958	1,29	1,95
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	272	15 346	189 653 172	2 091 592	214 998	790	1,10	N/A
Total :	485	58 618	1 042 420 568	13 068 917	419 085	864	1,25	N/A
15 - Laurentides								
• plus de 1 M\$	307	68 108	1 234 677 751	17 095 445	266 401	868	1,38	2,02
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	312	17 941	215 809 364	2 111 365	373 019	1 196	0,98	N/A
Total :	619	86 049	1 450 487 115	19 206 810	639 420	1 033	1,32	N/A
16 - Montérégie								
• plus de 1 M\$	1 103	248 181	5 388 863 449	74 813 065	630 261	571	1,39	1,84
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	992	53 613	694 666 018	7 361 745	880 467	888	1,06	N/A
Total :	2 095	301 794	6 083 529 467	82 174 810	1 510 728	721	1,35	N/A
17 - Centre-du-Québec								
• plus de 1 M\$	246	51 990	1 010 311 224	13 280 884	56 281	229	1,31	2,11
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	237	12 568	164 213 789	1 994 083	120 225	507	1,21	N/A
Total :	483	64 558	1 174 525 013	15 274 967	176 506	365	1,30	N/A
99 - Hors Québec¹								
• plus de 1 M\$	991	393 340	8 296 403 481	139 643 941	5 712 804	5 765	1,68	1,98
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	551	27 982	389 210 706	2 849 466	1 748 576	3 173	0,73	N/A
Total :	1 542	421 322	8 685 614 187	142 493 407	7 461 380	4 839	1,64	N/A
TOTAL :								
• plus de 1 M\$	8 843	2 760 875	54 950 470 338	837 593 868	13 968 226	1 580	1,52	2,26
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	7 582	419 641	5 310 136 753	56 621 390	9 508 420	1 254	1,07	N/A
Total :	16 425	3 180 516	60 260 607 091	894 215 258	23 476 646	1 429	1,48	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

¹ Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis¹ selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
01 - Agriculture								
• plus de 1 M\$	51	20 361	217 275 569	2 927 963	17 784	349	1,35	2,38
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	38	4 856	26 135 904	290 352	25 695	676	1,11	N/A
Total :	89	25 217	243 411 473	3 218 315	43 479	489	1,32	N/A
02 - Services relatifs à l'agriculture								
• plus de 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	30	4 236	57 908 369	553 399	58 531	1 951	0,96	N/A
04 - Exploitation forestière								
• plus de 1 M\$	68	15 818	292 350 004	3 590 810	97 310	1 431	1,23	2,01
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	68	4 722	48 092 204	455 859	88 919	1 308	0,95	N/A
Total :	136	20 540	340 442 208	4 046 669	186 229	1 369	1,19	N/A
05 - Services forestiers								
• plus de 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	31	4 841	43 993 106	697 971	13 786	445	1,59	N/A
06 - Mines								
• plus de 1 M\$	32	17 204	653 127 149	17 855 547	15 256	477	2,73	3,21
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
08 - carrières et sablières								
• plus de 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	25	2 114	44 920 246	517 383	22 148	886	1,15	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

N/A : ➤ Lorsque la mention N/A apparaît vis-à-vis de l'une des 2 tranches de masse salariale, le nombre d'employeurs est inférieur à 25.

➤ Lorsque la mention N/A apparaît vis-à-vis du total, c'est que la présence de la donnée aurait permis par déduction d'obtenir les résultats pour la tranche ayant un nombre d'employeurs inférieur à 25.

¹ Les données fournies par le MRQ en date du 30 septembre 1999 représentent approximativement 94 % des employeurs assujettis en 1997.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
09 - Services miniers								
• plus de 1 M\$	27	5 423	182 849 604	3 086 848	108 250	4 009	1,69	2,74
• entre 500 000 \$ et 1M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
10 - Industries des aliments								
• plus de 1 M\$	165	54 234	1 048 551 401	15 989 780	313 468	1 900	1,52	2,18
• entre 500 000 \$ et 1M\$	116	9 526	84 771 300	734 142	189 911	1 637	0,87	N/A
Total :	281	63 760	1 133 322 701	16 723 922	503 379	1 791	1,48	N/A
11 - Industries des boissons								
• plus de 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	30	9 405	287 380 045	3 252 407	87 793	2 926	1,13	N/A
15 - Industries des produits de caoutchouc								
• plus de 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	31	6 403	175 095 207	2 814 487	57 305	1 849	1,61	N/A
16 - Industries des produits en matière plastique								
• plus de 1 M\$	100	20 522	399 859 383	6 111 362	154 671	1 547	1,53	2,12
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	58	3 310	42 741 112	448 054	66 117	1 140	1,05	N/A
Total :	158	23 832	442 600 495	6 559 416	220 788	1 397	1,48	N/A
17 - Industries du cuir et des produits connexes								
• plus de 1 M\$	31	7 744	94 463 972	1 145 193	26 695	861	1,21	1,78
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
18 - Industries textiles de première transformation								
• plus de 1 M\$	30	9 476	192 034 013	2 681 378	54 915	1 830	1,40	3,80
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997	Dépenses de formation/masse salariale 1996
19 - Industries des produits textiles							%	%
• plus de 1 M\$	80	22 070	409 732 249	5 756 304	137 771	1 722	1,40	2,34
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	31	1 602	22 480 642	181 676	73 933	2 385	0,81	N/A
Total :	111	23 672	432 212 891	5 937 980	211 704	1 907	1,37	N/A
24 - Industries de l'habillement								
• plus de 1 M\$	227	50 676	750 616 661	10 103 337	354 359	1 561	1,35	1,71
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	182	11 641	129 019 200	1 357 840	320 181	1 759	1,05	N/A
Total :	409	62 317	879 635 861	11 461 177	674 540	1 649	1,30	N/A
25 - Industries du bois								
• plus de 1 M\$	206	34 002	626 005 995	7 813 836	323 723	1 571	1,25	1,79
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	125	7 457	89 337 361	853 579	173 179	1 385	0,96	N/A
Total :	331	41 459	715 343 356	8 667 415	496 902	1 501	1,21	N/A
26 - Industries du meuble et des articles d'ameublement								
• plus de 1 M\$	78	16 733	269 541 841	3 688 057	125 983	1 615	1,37	1,79
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	77	4 528	54 577 897	511 233	66 953	870	0,94	N/A
Total :	155	21 261	324 119 738	4 199 290	192 936	1 245	1,30	N/A
27 - Industries du papier et des produits en papier								
• plus de 1 M\$	109	55 872	1 660 664 732	29 535 563	113 284	1 039	1,78	2,78
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	28	1 195	20 416 585	246 390	14 932	533	1,21	N/A
Total :	137	57 067	1 681 081 317	29 781 953	128 216	936	1,77	N/A
28 - Imprimerie, édition et industries connexes								
• plus de 1 M\$	182	44 295	1 009 608 178	12 030 647	265 826	1 461	1,19	2,05
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	160	6 865	109 830 406	1 052 576	201 581	1 260	0,96	N/A
Total :	342	51 160	1 119 438 584	13 083 223	467 407	1 367	1,17	N/A
29 - Industries de première transformation des métaux								
• plus de 1 M\$	81	25 393	637 762 695	8 390 079	73 418	906	1,32	2,01
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	37	1 710	26 349 973	227 521	60 542	1 636	0,86	N/A
Total :	118	27 103	664 112 668	8 617 600	133 960	1 135	1,30	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
30 - Industries de la fabrication des produits métalliques							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	278	43 769	1 016 691 651	12 671 811	278 975	1 004	1,25	1,98
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	230	9 996	168 357 281	1 761 067	290 475	1 263	1,05	N/A
Total :	508	53 765	1 185 048 932	14 432 878	569 450	1 121	1,22	N/A
31 - Industries de la machinerie (sauf électrique)								
• plus de 1 M\$	115	14 299	343 621 999	4 311 934	91 412	795	1,25	1,77
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	60	2 349	41 014 032	379 420	90 761	1 513	0,93	N/A
Total :	175	16 648	384 636 031	4 691 354	182 173	1 041	1,22	N/A
32 - Industries du matériel de transport								
• plus de 1 M\$	69	37 757	1 610 039 113	22 420 024	42 995	623	1,39	1,65
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	33	1 456	22 890 343	163 282	79 974	2 423	0,71	N/A
Total :	102	39 213	1 632 929 456	22 583 306	122 969	1 206	1,38	N/A
33 - Industries des produits électriques et électroniques								
• plus de 1 M\$	126	35 320	970 721 795	18 146 044	197 225	1 565	1,87	2,01
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	81	3 355	58 842 832	799 761	90 736	1 120	1,36	N/A
Total :	207	38 675	1 029 564 627	18 945 805	287 961	1 391	1,84	N/A
35 - Industries des produits minéraux non métalliques								
• plus de 1 M\$	70	10 682	270 318 878	2 890 006	186 656	2 667	1,07	1,69
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	50	1 802	35 460 571	355 139	52 750	1 055	1,00	N/A
Total :	120	12 484	305 779 449	3 245 145	239 406	1 995	1,06	N/A
37 - Industries chimiques								
• plus de 1 M\$	147	33 513	896 617 690	13 142 981	358 381	2 438	1,47	1,98
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	68	3 349	47 987 493	482 887	86 779	1 276	1,01	N/A
Total :	215	36 862	944 605 183	13 625 868	445 160	2 071	1,44	N/A
39 - Autres industries manufacturières								
• plus de 1 M\$	162	38 235	944 222 639	15 546 499	436 095	2 692	1,65	2,44
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	111	5 052	77 382 683	1 066 894	126 250	1 137	1,38	N/A
Total :	273	43 287	1 021 605 322	16 613 393	562 345	2 060	1,63	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
40 - Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	179	27 981	539 619 669	6 369 431	180 084	1 006	1,18	1,62
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	181	7 791	126 447 981	1 178 189	202 800	1 120	0,93	N/A
Total :	360	35 772	666 067 650	7 547 620	382 884	1 064	1,13	N/A
42 - Entrepreneurs spécialisés								
• plus de 1 M\$	309	40 001	796 335 369	9 043 458	459 113	1 486	1,14	1,62
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	463	19 419	321 303 739	3 249 235	404 948	875	1,01	N/A
Total :	772	59 420	1 117 639 108	12 292 693	864 061	1 119	1,10	N/A
45 - Transports								
• plus de 1 M\$	312	74 146	1 934 642 935	28 458 083	671 244	2 151	1,47	2,10
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	370	18 631	259 137 035	2 275 867	677 234	1 830	0,88	N/A
Total :	682	92 777	2 193 779 970	30 733 950	1 348 478	1 977	1,40	N/A
48 - Communications								
• plus de 1 M\$	78	54 486	1 571 938 701	29 944 440	146 615	1 880	1,90	2,07
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	41	2 048	29 592 927	321 058	79 134	1 930	1,08	N/A
Total :	119	56 534	1 601 531 628	30 265 498	225 749	1 897	1,89	N/A
49 - Autres services publics								
• plus de 1 M\$	27	4 594	141 090 328	1 383 384	36 464	1 351	0,98	2,57
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
51 - Commerce de gros et de produits pétroliers								
• plus de 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	46	4 777	129 665 781	2 276 280	186 895	4 063	1,76	N/A
52 - Commerces de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac								
• plus de 1 M\$	141	21 868	425 653 827	6 165 663	201 341	1 428	1,45	2,24
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	101	4 528	72 507 427	690 884	175 414	1 737	0,95	N/A
Total :	242	26 396	498 161 254	6 856 547	376 755	1 557	1,38	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
53 - Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	47	6 574	89 575 522	1 274 136	81 989	1 744	1,42	2,12
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	63	2 611	44 411 190	367 129	114 686	1 820	0,83	N/A
Total :	110	9 185	133 986 712	1 641 265	196 675	1 788	1,22	N/A
54 - Commerces de gros d'articles ménagers								
• plus de 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	40	4 484	90 198 777	808 527	159 236	3 981	0,90	N/A
55 - Commerces de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires								
• plus de 1 M\$	54	11 368	280 480 823	3 133 067	118 678	2 198	1,12	1,40
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	34	1 227	23 037 622	239 472	36 759	1 081	1,04	N/A
Total :	88	12 595	303 518 445	3 372 539	155 437	1 766	1,11	N/A
56 - Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction								
• plus de 1 M\$	123	15 125	373 755 937	4 561 876	389 177	3 164	1,22	1,51
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	128	5 001	93 964 656	826 628	208 189	1 626	0,88	N/A
Total :	251	20 126	467 720 593	5 388 504	597 366	2 380	1,15	N/A
57 - Commerces de gros de machines, matériel et fournitures								
• plus de 1 M\$	261	33 034	792 394 258	11 997 923	386 532	1 481	1,51	2,01
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	256	7 262	178 492 876	1 723 372	420 743	1 644	0,97	N/A
Total :	517	40 296	970 887 134	13 721 295	807 275	1 561	1,41	N/A
59 - Commerces de gros de produits divers								
• plus de 1 M\$	221	35 984	798 770 005	9 725 099	568 385	2 572	1,22	2,00
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	183	7 967	127 230 410	967 684	452 829	2 474	0,76	N/A
Total :	404	43 951	926 000 415	10 692 783	1 021 214	2 528	1,15	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
60 - Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	292	86 651	1 237 386 147	14 096 843	193 298	662	1,14	1,92
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	447	30 966	312 308 294	3 332 440	285 895	640	1,07	N/A
Total :	739	117 617	1 549 694 441	17 429 283	479 193	648	1,12	N/A
61 - Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés								
• plus de 1 M\$	87	56 126	423 097 991	7 325 123	176 817	2 032	1,73	2,09
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	51	4 905	35 233 390	294 445	131 994	2 588	0,84	N/A
Total :	138	61 031	458 331 381	7 620 567	308 810	2 238	1,66	N/A
62 - Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison								
• plus de 1 M\$	65	13 856	232 866 719	2 812 173	97 092	1 494	1,21	1,80
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	67	3 365	46 068 936	390 583	99 950	1 492	0,85	N/A
Total :	132	17 221	278 935 655	3 202 756	197 042	1 493	1,15	N/A
63 - Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires								
• plus de 1 M\$	406	36 307	873 624 839	12 634 436	229 280	565	1,45	1,86
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	393	14 787	274 149 956	3 222 741	277 854	707	1,18	N/A
Total :	799	51 094	1 147 774 795	15 857 177	507 134	635	1,38	N/A
64 - Commerces de détail de marchandises diverses								
• plus de 1 M\$	40	58 636	458 079 198	5 553 883	42 617	1 065	1,21	1,84
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
65 - Autres commerces de détail								
• plus de 1 M\$	167	41 518	495 952 861	6 662 717	310 063	1 857	1,34	1,83
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	197	11 522	136 343 977	1 338 030	185 438	941	0,98	N/A
Total :	364	53 040	632 296 838	8 000 747	495 501	1 361	1,27	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
70 - Intermédiaires financiers de dépôts							(%)	(%)
• plus de 1 M\$	241	48 035	1 610 720 498	28 521 219	26 759	111	1,77	2,90
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	270	8 822	189 708 669	3 621 061	51 283	190	1,91	N/A
Total :	511	56 857	1 800 429 167	32 142 280	78 042	153	1,79	N/A
72 - Sociétés d'investissement								
• plus de 1 M\$	234	30 865	875 927 568	10 104 056	1 603 804	6 854	1,15	2,08
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	231	10 240	159 911 634	1 679 957	330 171	1 429	1,05	N/A
Total :	465	41 105	1 035 839 202	11 784 013	1 933 975	4 159	1,14	N/A
73 - Sociétés des assurances								
• plus de 1 M\$	84	73 436	730 693 143	14 078 757	436 779	5 200	1,93	3,28
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	38	5 283	27 327 026	287 564	26 909	708	1,05	N/A
Total :	122	78 719	758 020 169	14 366 321	463 688	3 801	1,90	N/A
74 - Autres intermédiaires financiers								
• plus de 1 M\$	36	8 931	492 993 482	6 340 413	371 729	10 326	1,29	1,25
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
75 – Services immobiliers (sauf les lotisseurs)								
• plus de 1 M\$	78	14 995	255 494 490	3 635 189	191 261	2 452	1,42	1,50
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	73	4 655	52 233 531	430 734	190 614	2 611	0,82	N/A
Total :	151	19 650	307 728 021	4 065 923	381 875	2 529	1,32	N/A
76 - Agences d'assurances et agences immobilières								
• plus de 1 M\$	86	36 044	292 120 855	4 316 258	323 604	3 763	1,48	1,82
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	110	5 374	75 478 269	904 600	116 905	1 062	1,20	N/A
Total :	196	41 418	367 599 124	5 220 858	440 509	2 248	1,42	N/A
77 - Services aux entreprises								
• plus de 1 M\$	747	193 294	3 296 715 546	53 524 110	1 058 179	1 417	1,62	2,07
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	749	39 050	523 814 272	5 586 821	892 592	1 192	1,07	N/A
Total :	1 496	232 344	3 820 529 818	59 110 931	1 950 771	1 304	1,55	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
82 - Services de l'administration provinciale								
• plus de 1 M\$	84	159 980	2 320 799 791	41 350 545	0	0	1,78	3,20
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total :	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
83 - Services des administrations locales								
• plus de 1 M\$	225	112 379	2 608 335 106	31 784 311	11 747	52	1,22	1,66
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	121	9 140	84 777 129	1 070 288	41 855	346	1,26	N/A
Total :	346	121 519	2 693 112 235	32 854 599	53 602	155	1,22	N/A
85 - Services d'enseignement								
• plus de 1 M\$	364	326 603	6 391 530 739	102 854 425	65 304	179	1,61	2,12
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	59	3 570	43 372 227	523 231	37 278	632	1,21	N/A
Total :	423	330 173	6 434 902 966	103 377 656	102 582	243	1,61	N/A
86 - Services de santé et services sociaux								
• plus de 1 M\$	507	253 916	5 805 831 278	94 260 685	51 036	101	1,62	2,96
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	166	10 752	114 270 498	2 199 186	152 122	916	1,92	N/A
Total :	673	264 668	5 920 101 776	96 459 871	203 158	302	1,63	N/A
91 - Hébergement								
• plus de 1 M\$	66	21 714	264 825 314	3 303 640	44 024	667	1,25	1,43
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	61	6 192	41 923 673	459 887	93 674	1 536	1,10	N/A
Total :	127	27 906	306 748 987	3 763 527	137 698	1 084	1,23	N/A
92 - Restauration								
• plus de 1 M\$	118	55 424	546 801 210	10 230 407	65 647	556	1,87	1,96
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	276	29 468	185 350 478	2 061 542	383 572	1 390	1,11	N/A
Total :	394	84 892	732 151 688	12 291 949	449 219	1 140	1,68	N/A
96 - Services de divertissements et loisirs								
• plus de 1 M\$	111	40 020	336 131 815	4 965 987	344 615	3 105	1,48	1,95
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	141	18 975	97 397 905	899 501	276 474	1 961	0,92	N/A
Total :	252	58 995	433 529 720	5 865 488	621 089	2 465	1,35	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 3 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis selon le secteur d'activité économique et la tranche de masse salariale comprenant plus de 25 employeurs pour l'année civile 1997 (suite)

Secteur d'activité économique et masse salariale	Nombre d'employeurs	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Cotisation moyenne par employeur (\$) au FNFMO	Dépenses de formation/masse salariale 1997 (%)	Dépenses de formation/masse salariale 1996 (%)
97 - Services personnels et domestiques								
• plus de 1 M\$	36	7 565	91 918 537	845 892	155 469	4 319	0,92	1,16
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	51	3 431	34 610 160	328 828	60 152	1 179	0,95	N/A
Total :	87	10 996	126 528 697	1 174 720	215 620	2 478	0,93	N/A
98 - Associations								
• plus de 1 M\$	177	55 915	816 507 983	12 833 712	122 340	691	1,57	2,10
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	183	11 154	125 501 365	1 405 398	139 614	763	1,12	N/A
Total :	360	67 069	942 009 348	14 239 110	261 954	728	1,51	N/A
99 - Autres services publics								
• plus de 1 M\$	197	42 506	641 894 438	8 058 157	423 463	2 150	1,26	1,71
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	211	11 552	143 473 701	1 329 097	366 815	1 738	0,93	N/A
Total :	408	54 058	785 368 139	9 387 255	790 278	1 937	1,20	N/A
TOTAL :								
• plus de 1 M\$	8 843	2 760 875	54 950 470 338	837 593 868	13 968 226	1 580	1,52	2,26
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	7 582	419 641	5 310 136 753	56 621 390	9 508 420	1 254	1,07	N/A
Total :	16 425	3 180 516	60 260 607 091	894 215 258	23 476 646	1 429	1,48	N/A

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

TABLEAU 4 – Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis¹ selon les intervalles de dépenses et la tranche de masse salariale pour l'année civile 1997

Intervalle et masse salariale	Nombre d'employeurs	% des employeurs par tranche de masse salariale ²	Nombre d'employés	Masse salariale (\$)	Dépenses de formation (\$)	Cotisation au FNFMO (\$)	Dépenses de formation/masse salariale 1997
0 %							(%)
• plus de 1 M\$	318	3,6	52 482	719 611 847	0	7 216 060	0,0
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	981	12,9	57 564	663 976 800	0	6 639 856	0,0
Total :	1 299	7,9	110 046	1 383 588 647	0	13 855 916	0,0
0 % et 0,5 %							
• plus de 1 M\$	234	2,6	24 678	501 410 277	1 319 130	3 695 036	0,26
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	368	4,9	18 873	252 560 813	648 847	1 877 431	0,26
Total :	602	3,7	43 551	753 971 090	1 967 977	5 572 467	0,26
0,5 % et 1 %							
• plus de 1 M\$	835	9,4	182 102	2 965 741 470	27 150 079	2 565 057	0,92
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	909	12,0	50 127	636 195 042	5 433 251	936 674	0,85
Total :	1 744	10,6	232 229	3 601 936 512	32 583 330	3 501 731	0,90
1 % et 2 %							
• plus de 1 M\$	6 462	73,1	2 080 883	40 970 546 215	468 463 657	292 301	1,14
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	4 842	63,9	266 074	3 419 161 546	36 759 310	13 788	1,08
Total :	11 304	68,8	2 346 957	44 389 707 761	505 222 967	306 090³	1,14
2 % et plus							
• plus de 1 M\$	994	11,2	420 730	9 793 160 529	340 661 003	147 158	3,48
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	482	6,4	27 003	338 242 552	13 779 982	0	4,07
Total :	1 476	9,0	447 733	10 131 403 081	354 440 985	147 158⁴	3,50
TOTAL :							
• plus de 1 M\$	8 843	100,0	2 760 875	54 950 470 338	837 593 868	13 968 226	1,52
• entre 500 000 \$ et 1 M\$	7 582	100,0	419 641	5 310 136 753	56 621 390	9 508 420	1,07
Total :	16 425	100,0	3 180 516	60 260 607 091	894 215 258	23 476 646	1,48

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec.

¹ Les données fournies par le MRQ en date du 30 septembre 1999 représentent approximativement 94 % des employeurs assujettis en 1997.

² Par exemple, 11,2 % (994/8 843) des employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ ont déclaré avoir investi plus de 2 % de leur masse salariale en formation.

³ 55 employeurs regroupés dans cet intervalle ont contribué au FNFMO alors qu'ils ne devaient pas le faire.

⁴ 7 employeurs regroupés dans cet intervalle ont contribué au FNFMO alors qu'ils ne devaient pas le faire.